



CONSEIL
MUNICIPAL

Dossier des
délibérations

La Lettre du Conseil Municipal

avril 2013 n°23



Chères Allaudiennes,
Chers Allaudiens,

Lors de sa séance du 21 mars dernier, la majorité du Conseil Municipal a décidé, comme en 2012, de baisser de 1% les taux communaux des impôts locaux.

Cette baisse est une conséquence directe de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'un autofinancement comparable à l'année précédente et d'un endettement moindre que des communes de même importance qu'Allauch. Cette décision limite donc la pression fiscale sur les foyers allaudiens dans un contexte général déjà difficile.

L'autre dossier important de ce Conseil Municipal est la volonté unanime des élus de refuser une intégration forcée dans la Métropole Aix-Marseille-Provence, à l'image de 108 autres maires du Département des Bouches-du-Rhône, qui compte 119 communes. La défense des services de proximité pour les administrés et la préservation de nos territoires sont au cœur de ce refus.

Le Conseil Municipal a également voté de nombreuses délibérations, je vous invite à en découvrir les principales.

Bonne lecture.

Roland POVINELLI
Maire d'Allauch



Conseil Municipal 21 mars 2013

Budget 2013 : baisse des taux communaux des impôts locaux

Comme chaque année, avant le vote du budget à proprement parler, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les taux d'imposition communaux des trois taxes locales : Taxe d'habitation, Taxe foncière (bâti) et Taxe foncière (non bâti). Il a donc été décidé de baisser de 1% ces taux qui s'établissent ainsi :

Taxe d'habitation : 20,29%

Taxe foncière (bâti) : 34,20%

Taxe foncière (non bâti) : 74,69%

LES VOTES

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 3

Acte III de la décentralisation Avis du Conseil Municipal sur la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence

A titre préliminaire, il convient de rappeler que le Département des Bouches-du-Rhône est constitué de 119 Communes. A l'exception de Marseille et quelques Communes favorables au projet gouvernemental de Métropole Aix-Marseille-Provence, 107 Maires s'y opposent vigoureusement.

Devant l'indispensable besoin de repenser une nouvelle phase de décentralisation, le Gouvernement a relancé le débat sur l'aire métropolitaine marseillaise et a fixé, sans réelle concertation, un certain nombre d'orientations.

L'Acte III de la décentralisation a été annoncé par le Président de la République comme une réforme fondée sur le dialogue et la confiance à l'endroit des élus locaux. Pourtant, à l'heure où le projet de loi est soumis à l'étude

du Conseil d'État, le Gouvernement entend faire exception à cette méthode et imposer contre l'avis de la quasi-totalité des Maires du département des Bouches-du-Rhône, une Métropole unique englobant 90 Communes et supprimant les six intercommunalités existantes.

Concrètement, la future Métropole sera divisée en « territoires », dotés d'un Conseil et d'élus dont le nombre variera en fonction du nombre de Communes et du nombre d'habitants. Les limites géographiques des « Conseils » seront calquées sur les six intercommunalités existantes. Ils n'auront que la possibilité d'émettre des avis et des vœux sur les décisions intéressant leurs périmètres, voire proposer l'inscription de tel ou tel sujet à l'ordre du jour du Conseil de Métropole.

Autrement dit, les Communes seraient noyées dans des organes dont les pouvoirs seraient comparables à ceux dont disposent aujourd'hui les Maires d'Arrondissements de la ville de Marseille, à savoir la gestion des équipements socio-culturels (maisons de quartiers, centres aérés), espaces verts et équipements sportifs.

Après sa mise en place, la Métropole aurait six mois pour négocier avec les Communes les compétences que ces dernières souhaiteraient conserver et celles qu'elles souhaiteraient lui transférer. Ce mécanisme, trop complexe, ne laissera que peu de temps à une véritable concertation sur une question aussi importante que la « proximité ».

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône souhaitant fédérer les collectivités opposées au projet de création d'une Métropole, la municipalité d'Allauch, forte de la légitimité dont elle dispose de par le suffrage universel, entend s'opposer fermement au projet de Métropole.

Les Maires des Bouches-du-Rhône refusent le passage en force annoncé par le Gouvernement. Ils dénoncent :

- Une réforme qui s'appliquerait dès 2015 alors qu'elle induit la plus grande fusion d'intercommunalités jamais réalisée en France et qu'une très large majorité des élus s'y oppose.

- Une Métropole six fois plus grande que la Métropole lyonnaise et qui fait fi du sentiment de proximité et d'appartenance des populations à des bassins de vie, d'histoire et de culture.

Les Maires des Bouches-du-Rhône réaffirment qu'une autre voie, plus efficace, est possible :

- Par la sauvegarde de l'autonomie des Communes et le maintien de leur indépendance financière et urbanistique, nécessaires à la réalisation des équipements et services publics de qualité dont leurs concitoyens ont besoin.

- Par la volonté de tous d'aider Marseille au nom d'un destin commun partagé, un destin qui appelle autant la solidarité que le respect réciproque.

- Par la détermination de toutes les institutions (Communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Départements, Région et Etat) à porter collectivement les grands enjeux du transport, du développement économique et de l'emploi.

- Les Maires demandent au Gouvernement l'abandon du projet de Métropole comme seule réponse possible aux enjeux de développement territorial des Bouches-du-Rhône et au nécessaire redressement de la ville de Marseille.

Le Conseil Municipal **REAFFIRME** :

- Son opposition formelle à une intégration au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

- Son choix en faveur d'un établissement public de coopération soucieux du maintien des compétences de proximité des Communes,

et **DEMANDE** au Gouvernement de renoncer à son projet de création de Métropole Aix-Marseille-Provence.

LES VOTES

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Travaux dans les groupes scolaires et bâtiments périscolaires : demande d'une subvention à l'État

Dans le cadre du programme de rénovation des bâtiments scolaires et périscolaires, la Commune a décidé de réaliser divers travaux : pose d'un faux plafond à l'école de la Pounche, réfection des sols souples de la cour d'école La Farandole, réfection d'une classe à Pié d'Autry, reprise d'un mur de façade au Logis-Neuf ; ainsi qu'au Centre Aéré Saint-Exupéry (mise en conformité de l'éclairage et réfection d'un bureau) et à l'Espace Robert Ollive (étanchéité toiture).



Le montant estimatif de ces travaux s'élevant à 75 700 €, une subvention maximale a été sollicitée auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux.

LES VOTES

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Divers travaux de proximité : demande de subventions au Conseil Général

Dans le cadre du dispositif des travaux de proximité financés par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, une subvention de 80 % du montant H.T du coût de l'opération dans la limite de 90 000 €. Le Conseil Municipal a donc sollicité cette aide pour les travaux suivants :

- Réfection de la cour du groupe scolaire du Logis-Neuf (73 580 €)
- Rénovation des sanitaires des groupes scolaires de la commune (90 000 €)
- Rénovation des équipements sportifs : vestiaires, étanchéité du gymnase ... (74 936 €)
- Climatisation des bâtiments communaux (75 115 €)
- Travaux de consolidation et de mise en sécurité du cimetière d'Allauch-village (75 800 €)

LES VOTES

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Fixation des tarifs pour l'activité « Été Culture et Loisirs 2013 »

Depuis plusieurs années, la Commune confie la mise en œuvre technique et pédagogique des activités d'été, pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, à un prestataire spécialisé.

Ce dispositif, dénommé « Été Culture et Loisirs », étant très apprécié par les jeunes allaudiens et leurs parents, le Conseil Municipal a décidé de reconduire ce dispositif, pour l'été 2013.

Les tarifs sont donc les suivants :

PERIODE du 8 juillet au 23 août 2013	Tarifs proposés Plein tarif	Avec chéquiers « L'attitude13 » de 25 €
Semaine complète	60 €	35 €
Semaine de 4 jours	50 €	25 €

LES VOTES

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Aide de la Commune en faveur des jeunes : Mise à disposition temporaire de biens communaux

Depuis plusieurs années, la Commune développe une politique d'aide en faveur de la jeunesse, notamment en ce qui concerne l'insertion des jeunes, la prise en compte de leurs projets personnels, le développement de l'autonomie et la responsabilisation au sein de structures culturelles, sportives et d'animation.

Dans cette optique, divers ateliers sont proposés à des adolescents, âgés de 11 à 17 ans, pendant les vacances scolaires.

Les activités proposées seraient dispensées par des organismes ou des associations. La participation des familles serait réglée directement par les participants au prestataire.

Le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition, selon les besoins inhérents à l'activité, un animateur municipal titulaire du B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) pour l'accompagnement des jeunes et un minibus avec chauffeur pour les sorties ne pouvant pas être desservies par le réseau de la Régie des Transports de Marseille.

LES VOTES

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Dynamisation du centre ancien : aide à l'installation d'artisans et artisans d'art

Dans le cadre d'une politique de re-dynamisation du centre-ancien, la Commune souhaite instaurer un principe d'aide à l'installation d'artisans et d'artisans d'art. En effet, l'article L. 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les Communes et leurs groupements à attribuer des aides sous la forme de rabais de loyer pour des activités économiques, dans les zones définies par le décret n° 2007-732 du 7 mai 2007.

Allauch étant située dans une zone définie par le décret n° 2007-732 du 7 mai 2007 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement, un rabais de loyer pourrait être accordé par la Commune. Ces aides donneraient lieu à l'établissement d'une convention entre la Commune et l'entreprise qui bénéficierait du rabais.

LES VOTES

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Recrutement d'Assistants à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêt (A.P.S.I.F.) : demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



Dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt, la Commune met en place, chaque année, des actions de surveillance des massifs forestiers.

Afin d'intensifier ces dispositifs de surveillance, la Commune prévoit le recrutement de 20 Assistants à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêt (A.P.S.I.F.) durant l'été 2013. Leur formation serait prise en charge par le service communal de Protection des Collines en collaboration avec le Comité Communal Feux de Forêts d'Allauch.

Le coût de ces recrutements serait de 70.735 €. Cette action pouvant être subventionnée par le Conseil Régional P.A.C.A, il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 80 % du montant des dépenses éligibles.

LES VOTES

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Festival des Îles Méditerranéennes Fixation des tarifs



La programmation culturelle de la Commune prévoit des spectacles variés et de qualité.

Le Festival des Îles Méditerranéennes y trouve largement sa place. La Commune souhaite établir des nouveaux droits d'entrée pour les spectacles. Le Conseil Municipal a donc voté les tarifs suivants :

	Festival	Tarifs proposés
Samedi 15 juin 2013 <i>Canta u populu corsu</i>	Tarif plein	20 €
	Tarif réduit <i>(enfant de - 18 ans)</i>	15 €
Dimanche 16 juin 2013 - <i>Chœurs d'hommes de Sartène</i> - <i>Duo Claudia Crabuzza / Claudio Sanna</i>	Tarif plein	12 €
	Tarif réduit <i>(enfant de - 18 ans)</i>	6 €

LES VOTES

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Réalisation des équipements publics sur le site des Gonagues : construction d'un groupe scolaire et d'un équipement socioculturel et sportif

Le Conseil Municipal du 12 mars 2012 avait approuvé un programme portant sur la création des équipements publics sur le site des Gonagues. Ce dernier doit se réaliser sur une surface de 6.100 m² et comprendra :

- Un groupe scolaire de 8 classes avec des espaces divers (accueil, salle de repos, réserves, pôle administratif et technique, etc...) ;
- Un équipement socioculturel et sportif, décomposé en un équipement sportif dédié aux arts martiaux et une salle polyvalente et de loisirs ;
- Des équipements mutualisés (espaces divers, salle polyvalente, bibliothèque, cuisine satellite liaison chaude, réfectoire) pour les entités précitées ;
- Des équipements extérieurs mutualisés (stationnement, espaces verts).

Après avoir désigné il y a quelques mois un groupement en charge de la maîtrise d'œuvre, il convient de lancer un marché public afin que ces équipements soient réalisés par diverses entreprises couvrant tous les corps de métiers nécessaires. Tel est l'objet de cette délibération.

L'estimation des travaux est fixée à 3 790 000 € H.T

LES VOTES

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Tribune libre par les élus d'opposition du Conseil Municipal

LE POINT DE VUE D'ELGAA

Les élus ELGAA, pour la deuxième année consécutive, se sont abstenus sur la mesure homéopathique proposée de réduction de 1% des taux communaux d'imposition (soit par exemple 3€ de réduction pour une taxe d'habitation de 1500€). L'effet d'affichage électoral de cette perte de recette estimée à 160000€ est à mettre en regard de l'emprunt supplémentaire de 1M€ pour 2013 qui entraînera des dépenses de remboursement dans les années qui viennent.

Pour la sixième année consécutive, les élus ELGAA ont voté contre le projet de budget primitif. Les raisons de ce vote restent identiques d'année en année : accompagnement passif de l'austérité décrétée par un gouvernement de droite puis de gauche, choix d'investissements non prioritaires en période de crise, totale absence de participation des allaudiens dans l'élaboration du budget...

Enfin, les élus ELGAA ont fermement contesté les autorisations de principe relatives à la vente de trois propriétés communales. Plutôt que de vendre les bijoux de famille de notre commune à des promoteurs privés, les élus ELGAA ont proposé une solution alternative (bail à construction) permettant de garder la maîtrise publique des futurs projets immobiliers sur ces terrains. Ils ont été entendus ! Le maire a retiré les trois délibérations sur ce sujet. A suivre avec attention.